



HAL
open science

Introduction : L'Europe comme objet, agent et enjeu de socialisation

Hélène Michel, Cécile Robert

► To cite this version:

Hélène Michel, Cécile Robert. Introduction : L'Europe comme objet, agent et enjeu de socialisation. Michel, Hélène; Robert, Cécile;. La fabrique des " Européens " : processus de socialisation et construction européenne, Presses universitaires de Strasbourg, 2010. halshs-00537424

HAL Id: halshs-00537424

<https://shs.hal.science/halshs-00537424v1>

Submitted on 25 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hélène Michel, Cécile Robert. L'Europe comme objet, agent et enjeu de socialisation. Michel, Hélène ; Robert, Cécile ;. *La fabrique des « Européens » : processus de socialisation et construction européenne*, Presses universitaires de Strasbourg, 2010. ([halshs-00537424](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00537424))

Introduction : L'Europe comme objet, agent et enjeu de socialisation

Hélène Michel et Cécile Robert

Loin d'être un objet d'investigation récent, la socialisation a fait l'objet de débats anciens et récurrents dans l'histoire des études européennes. C'est en effet dans l'un des premiers travaux sur – et quasi contemporains de – la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA), qu'Ernst Haas formule l'hypothèse d'une socialisation des élites venant favoriser leur soutien à l'intégration européenne¹. La socialisation « européenne » se trouve ainsi investie, très tôt et pour longtemps, d'enjeux scientifiques et politiques particuliers. Nous reviendrons dans un premier temps sur ces formes de problématisation de la socialisation européenne et sur quelques tentatives de leur dépassement, avant d'exposer, dans un second temps, la manière dont cet ouvrage se propose de renouveler la perspective habituellement adoptée sur cette question par les spécialistes de l'intégration communautaire. Cette présentation du cadre sociologique que nous défendons ne se fera pas de manière abstraite mais à travers la présentation des différentes contributions de cet ouvrage². C'est donc en acte que nous tenterons de convaincre du bien fondé de cette démarche et de ses apports non seulement pour la compréhension de processus de socialisation mais, plus largement, pour la compréhension de la genèse, de la structuration et du fonctionnement de l'espace politique européen.

I. Les origines théoriques de la socialisation européenne

Les « études européennes » présentent un certain nombre de traits communs en matière d'analyse de l'objet communautaire, qui sont notamment le produit d'héritages scientifiques spécifiques, mais aussi d'une relation singulière avec les institutions européennes elles-mêmes³. La manière dont la question de la socialisation a été traitée

¹ Haas (E.), *The Uniting of Europe, Political, social and economic forces, 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1958.

² Les contributions de cet ouvrage ont été présentées et discutées lors d'un colloque organisé à Lyon par les laboratoires TRIANGLE et CERAPS les 9 et 10 octobre 2008. Trois autres communications auraient également pu avoir leur place dans cet ouvrage, celle de Gilles Lazuech (« L'Europe pour quels jeunes ? »), celle de Michel Mangenot (« Sélection des représentants et institutionnalisation de filières : retour historique sur la socialisation à l'Europe des diplomates français (1958-2008) ») et celle de Antoine Mégie (« Les professionnels de la coopération pénale européenne : trajectoire, circulation et socialisation »).

³ Robert (C.), Vauchez (A.), « L'Académie européenne. Savoirs, experts et savants dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, n°88, à paraître en 2010.

dans ce sous-espace académique, depuis ses origines dans les années cinquante jusqu'aujourd'hui, reflète assez fidèlement ces particularités. C'est d'abord l'influence déterminante des relations internationales nord-américaines qui se lit dans le développement des travaux autour de la « socialisation européenne ». Par ce biais, ce sont non seulement les postures épistémologiques et méthodologiques, mais aussi les controverses théoriques propres à cet univers (et largement étrangères à la sociologie, la science politique ou encore le droit) qui s'invitent dans la réflexion sur la socialisation et vont l'alimenter et la structurer.

Le débat intergouvernementalisme versus néo-fonctionnalisme

Dès son premier usage par l'un des représentants les plus connus du courant néo-fonctionnaliste, Ernst Haas, la socialisation se trouve inscrite dans un débat fondateur des études européennes : celui qui les oppose aux intergouvernementalistes. Pour Haas, la socialisation est d'abord l'un des pivots de la thèse néofonctionnaliste : l'intégration européenne s'auto-entretiendrait, débouchant à terme sur une forme de fédéralisme, en raison notamment du soutien des élites nationales progressivement conquises au fait communautaire. Autrement dit, la socialisation européenne s'apparenterait à un processus de convergence des représentations nationales, voire de conversion de ces acteurs à l'Europe, sous l'effet d'une co-fréquentation intensive dans les lieux de la négociation européenne. Dans les travaux qui se revendiquent de ce courant, y compris dans ses prolongements les plus récents, la socialisation continue d'être mobilisée pour décrire les transformations des postures à l'endroit de l'intégration communautaire, d'un ensemble d'acteurs évoluant dans cet espace : non seulement les représentants nationaux au Conseil⁴, mais aussi les députés européens⁵, et les fonctionnaires de la Commission⁶. Défendant pour leur part une conception très différente du processus d'intégration, dominée et contrôlée par les Etats, l'école intergouvernementaliste participe néanmoins tout autant à consolider une telle vision de la socialisation. L'assimilant également à une modification des allégeances – les agents privilégiant la cause communautaire à l'intérêt national –, ils s'efforcent de démontrer que cette transformation postulée par leur adversaires théoriques n'advient pas.

Centrale dans la structuration de ce champ d'études, la concurrence entre ces deux paradigmes dominants va ainsi contribuer à solidifier, à rendre presque indiscutables, un ensemble d'hypothèses sous-tendant la réflexion sur la « socialisation européenne ». Il s'agit tout d'abord d'une approche qu'on pourrait qualifier de « finaliste », sous deux aspects. D'une part, elle cherche principalement, dans la socialisation, le moyen de

⁴ Scheinman (L.), Feld (W.), « The European Economic Community and National Civil Servants of the Member States », *International Organization*, vol. 26, n°1, décembre 1972, p. 121-135.

⁵ Cotta (M.), « Direct Election and the European Parliament: A Supranational Political Elite in the Making? », in Reif (K.), dir., *European Elections 1979/81 and 1984: conclusions and perspectives from empirical research*, Berlin, Quorum, 1984, p. 122-126. Voir sur ce point le chapitre de W. Beauvallet et S. Michon dans ce même volume.

⁶ Pour une présentation et une mise en discussion : Hooghe (L.), « Several Roads Lead to International Norms, but few via International Socialization. A Case Study of the European Commission », *International Organization*, vol. 59, n°4, octobre 2005, p. 861-898. Voir également les chapitres de C. Ban, D. Georgakakis et C. Shore dans cet ouvrage.

conforter une vision plus générale du devenir de l'intégration européenne. D'autre part et surtout, elle considère que cette socialisation, tout au moins pour les néo-fonctionnalistes, a pour « finalité » ou « fonction » de forger des zéloteurs et donc de bons bâtisseurs de l'Europe. A ce titre, le « fonctionnalisme » de Haas et de ses collègues n'est pas étranger à celui qui traverse au même moment d'autres champs des sciences sociales nord-américaines, et notamment celui de la sociologie des professions. C'est en effet dans les années cinquante que Robert K. Merton théorise sa conception de la « socialisation anticipatrice », comme celle d'un processus à travers lequel les individus acquièrent les valeurs, attitudes, et compétences du groupe auquel ils souhaitent appartenir⁷. Dans *The Student Physician*⁸, ensemble d'enquêtes que co-dirige Merton sur la formation initiale des médecins, comme dans les travaux des néo-fonctionnalistes sur l'Europe, l'étude de la socialisation part d'un modèle donné, défini *a priori* par les observateurs, et dont les acteurs sont censés se rapprocher sous l'effet de leur socialisation. Son produit étant préalablement identifié, celle-ci peut donc être mesurée, et son effectivité, voire sa réalité, confirmées ou invalidées.

Par la suite, ce parti-pris fonctionnaliste sera moins discuté sur le fond, comme cela fût le cas en sociologie autour des travaux de Becker et Hugues⁹ et de l'école interactionniste, que dans ses effets. Si elle est parfois critiquée comme réductrice à l'excès, voire idéologique – puisqu'être socialisé à l'Europe, ce serait forcément être favorable à l'intégration européenne dans sa forme actuelle –, elle a, plus souvent encore, été jugée source de confusions. Comme le note par exemple Jan Beyers dans ce volume, la littérature scientifique abonde en définitions – diverses, voire contradictoires – de ce que seraient une attitude, un « rôle » pro-intégrationnistes. Cette confusion doit aussi aux dispositifs d'enquêtes déployés dans les travaux issus des études européennes : en matière de socialisation, les auteurs tendent en effet à raisonner en termes de rôle, sans toujours articuler celui-ci à des pratiques concrètes¹⁰, et moins souvent encore à des situations réelles de négociation (au sein du Conseil par exemple) ou de débats (parlementaires). En outre, et bien qu'il existe un certain nombre de travaux appuyés en partie sur des observations¹¹, la plupart repose sur des enquêtes quantitatives par questionnaires, dans le cadre desquelles les acteurs doivent eux-mêmes se situer, en indiquant par exemple s'ils se sentent plutôt pro-européen ou encore s'ils tiennent moins compte, au fil du temps, de leurs identités/intérêts nationaux. Ces enquêtes tendent ainsi à enregistrer, de manière privilégiée, les identités, parmi celles qu'on leur suggère, dont ils estiment qu'il est opportun, légitime, de les

⁷ Voir pour une présentation précise de cette approche : Darmon (M.), *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006, (p.76).

⁸ Merton (R. K.), Kendall (P. L.), Reader (G. G.) (eds), *The Student-Physician: Introductory Studies in the Sociology of Medical Education*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1957.

⁹ Geer (B.), Hughes (E. C.), Strauss (A.), *Boys in White: Student Culture in Medical School*, Chicago, University of Chicago Press, 1961.

¹⁰ Voir par exemple sur cette discussion : Maillard (de) (J.), Smith (A.), « The role of Council Committees in the government of the EU: case studies comparisons from the 1st and 3rd Pillars », Communication présentée à la 8^{ème} Conférence internationale de l'European Union Studies Association, Nashville, 2003.

¹¹ Par exemple sur les instances intergouvernementales : Lewis (J.), « The Janus Face of Brussels: Socialization and Everyday Decision Making in the European Union », *International Organization*, vol. 59, n°4, octobre 2005, p. 937-971 ; Juncos (A. E.), Pomorska (K.), « Playing the Brussels game: Strategic socialisation in the CFSP Council Working Groups », *European Integration On Line Paper*, 10, 2006.

revendiquer dans le contexte de l'enquête. Si ces dispositifs méthodologiques ne sont pas exempts de biais, ils sont enfin et surtout très éloignés des conceptions de la socialisation, y compris les plus anciennes¹², qui la perçoivent notamment comme un processus pour partie inconscient, et résultant dans l'intériorisation de manières de voir et de faire. Pour le dire autrement, selon l'acceptation sociologique de la socialisation, plus « efficace » et « intense » est celle-ci, moins les acteurs sont en mesure d'en percevoir et d'en objectiver les effets (à l'exemple de ce qui se produit avec la socialisation familiale), ce qui paraît difficilement compatible avec les modes de recueil de données choisis pour la mesurer.

La controverse choix rationnel versus constructivistes

Une seconde controverse, importée également des relations internationales nord-américaines, a orienté les débats et les sens donnés à la socialisation dans le contexte des études européennes. Recoupant partiellement le clivage théorique précédent, elle oppose les tenants du choix rationnel à un ensemble d'auteurs issus de différents courants défendant des positions relativement proches en matière de socialisation, qu'ils se disent plutôt constructivistes sociaux, et/ou relevant d'un néo-institutionnalisme sociologique.

Pour ces derniers, la socialisation est l'une des manières de penser les transformations dont les acteurs sociaux, leurs pratiques et leurs représentations font l'objet, sous l'effet d'une « exposition » aux arènes communautaires. On retrouve ici une des déclinaisons de l'hypothèse centrale des constructivistes selon laquelle les identités, et les intérêts défendus au niveau européen ne sont pas constitués *ex ante*, mais construits dans l'interaction, par la situation sociale au cours de laquelle ils sont mobilisés¹³. Parmi les travaux qui s'intéressent dans cette perspective à la socialisation, plusieurs conceptions de ce qui en serait le moteur cohabitent, qui ne sont pas toujours aisément dissociables. Certains, empruntant notamment aux travaux d'Habermas, l'appréhendent comme un processus de délibération, à la fois intime et collectif, et *in fine* de conviction : c'est à travers la discussion et/ou sous l'amicale pression des pairs, que les « socialisés » finissent par se persuader du bien fondé des nouvelles « normes » qu'ils adoptent et font leurs¹⁴. D'autres, notamment chez les néo-institutionnalistes, évoquent plutôt le poids des structures institutionnelles, la manière dont elles diffusent des valeurs dont leurs membres s'imprègnent de façon plus ou moins volontaire. Si ces débats tendent parfois à opposer ainsi socialisation par les individus et socialisation par les structures¹⁵, ils

¹² Sur les sens originellement prêtés à la socialisation dans les traditions durkheimienne et wébérienne, voir le chapitre de B. Lahire dans cet ouvrage.

¹³ Christiansen (T.), Jorgensen (K. E.), Wiener (A.), « The social construction of Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 6, n°4, décembre 1999, p. 528-544.

¹⁴ Joerges (C.), Neyer (J.) (1997), « From Intergovernmental Bargaining to Deliberative Political Processes: The Constitutionalisation of Comitology », *European Law Journal*, 3, p. 273-299 ; Verdun (A.), « Governing by Committee - The Case of Monetary Policy », in Christiansen (T.), Kirchner (E.) (eds.), *Europe in change. Committee governance in the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2000, p.132-144

¹⁵ Voir sur cette opposition et une présentation générale des travaux sur la socialisation européenne : Checkel (J.T.), « International Institutions and Socialization in Europe: Introduction and Framework », *International Organization*, vol. 59, n°4, octobre 2005, p. 801-826.

renvoient aux difficultés que soulève l'appréhension, dans la majeure partie des théories de l'intégration, des dimensions inconsciente, non maîtrisée, involontaire des processus tels que la socialisation.

A l'inverse, pour les tenants du choix rationnel, les positions adoptées dans les jeux de pouvoir entre acteurs au niveau communautaire obéiraient, comme partout, à un certain nombre de logiques récurrentes et identifiables, ce qui permettrait d'ailleurs leur modélisation, voire leur anticipation. Ces positions seraient définies par les acteurs au terme d'un calcul coût/avantage et ce, indépendamment des propriétés sociales des individus, ou des conditions spécifiques de l'interaction. Une telle perspective conduit également à concevoir de manière spécifique les logiques de délégation et de représentation : un certain nombre de relations de ce type – les représentants nationaux au Conseil et leur administration/gouvernement ; la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne – sont ainsi schématisées sous la forme d'un rapport entre un « principal » – un acteur individuel ou collectif – et son subordonné (« l'agent »), auquel le premier délègue une partie de son pouvoir pour agir en son nom. Parce que cette relation procède, comme le reste, d'un choix rationnel du principal, il n'est pas envisageable que ce dernier permette à son agent de s'autonomiser au point de défendre des positions divergentes, voire contradictoires, avec ses intérêts¹⁶. La socialisation telle qu'elle est mobilisée notamment chez les constructivistes, de même que les néo-fonctionnalistes, paraît ainsi doublement incompatible avec les postulats centraux du *rational choice*. Les partisans de ce paradigme vont donc s'efforcer de montrer que la socialisation n'existe pas, et plus spécifiquement, que, quelles que soient la durée de leur présence à Bruxelles, et l'intensité des relations qu'ils y construisent, les acteurs continuent d'agir de manière stratégique, défendant leurs intérêts, préservant leur loyauté à l'endroit de leurs mandants¹⁷.

Les usages qui sont ainsi fait de la socialisation dans l'un et l'autre de ces paradigmes, et leur mise en concurrence sur le terrain des études européennes ont, comme le clivage entre néo-fonctionnalistes et intergouvernementalistes évoqué précédemment, participé à définir le cadre et les enjeux de la réflexion sur la socialisation par – et à – l'espace institutionnel et politique européen. La querelle entre l'école constructiviste et celle du choix rationnel a conduit, en premier lieu, à une focalisation des discussions sur les interprétations à donner à certains modes de négociation au sein des instances communautaires¹⁸. Faisant le constat que les négociateurs, dans les groupes de travail du Conseil ou du Coreper par exemple, respectaient un certain nombre de règles non écrites – prime à la recherche du compromis le plus large possible ; rareté du recours au veto, individuellement, et même au comptage des voix, collectivement ; rapports de confiance, etc.¹⁹ –, les auteurs s'opposent toutefois sur le sens à donner à ces comportements. Pour ceux qui sont proches du constructivisme, ils attestent d'une

¹⁶ Ballmann (2002), « Delegation, Comitology, and the Separation of Powers in the European Union », *International Organization*, vol. 56, n°3, 2002, p. 551-574.

¹⁷ Par exemple sur les parlementaires européens : Scarrow (S.), Franklin (M.), « Making Europeans? The Socializing Power of the European Parliament », in Katz (R. S.), Wessels (B.), dir., *The European Parliament, the National Parliaments, and European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 45-50.

¹⁸ Maillard (de) (J.), Robert (C.), « Gouvernement par comités », in Belot (C.), Maignette (P.), Saurugger (S.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris, Economica, 2008.

¹⁹ Lewis (J.), « The Janus Face of Brussels ... », art. cit.

transformation des pratiques qui signalerait une tendance accrue des négociateurs à se mobiliser en faveur de l'intérêt européen au détriment de la défense de la position nationale. Chez les « rationalistes » ces usages font l'objet d'une lecture concurrente qui insiste sur leur dimension stratégique pour les négociateurs qui y recourent. En d'autres termes, pour les uns, ces pratiques « coopératives » manifestent une transformation des allégeances tandis que, pour les autres, leur respect est essentiellement le fait d'une adaptation des négociateurs à leur environnement de travail et ce, dans leur intérêt bien compris, pour être perçu comme un partenaire crédible et collaboratif²⁰. Si ces discussions ont encouragé et permis des explorations, et des descriptions parfois très fines, du fonctionnement de ces instances communautaires, elles reposent toutefois sur une opposition discutable – et surtout presque jamais éprouvée empiriquement– entre ce qui relève dans une attitude de la défense d'intérêts et de l'attachement à des valeurs, et ce qui renvoie à la négociation et à la délibération²¹. Plusieurs travaux récents illustrent les enjeux associés, dans le champ des études européennes, à l'élucidation des ressorts et mécanismes de la socialisation, aboutissant à une multiplication des taxinomies et une sophistication des définitions, distinguant par exemple le « *role playing* » (imitation passive par les acteurs des règles non écrites de l'univers dans lequel ils sont intégrés), le « *normative suasion* » (application de ces règles par adhésion aux valeurs du groupe), le « *strategic calculation* » (mise en conformité purement stratégique)²².

L'importance que prend la question de la loyauté et de ses ressorts est ainsi à rapporter à la place de ce courant du choix rationnel dans le champ des études européennes et aux débats qu'il suscite. Mais elle peut aussi être mise en relation avec la dimension normative de cette littérature scientifique. Revendiquant la volonté de produire une réflexion sur les modalités du bon gouvernement, une partie des travaux s'est ainsi saisie de la question de la socialisation pour tenter d'en mesurer les conséquences sur les modalités et la légitimité des représentants nationaux à Bruxelles. Si socialisation il y a, ne constitue-t-elle pas une entorse aux principes de la démocratie représentative (pour les députés) et/ou de l'organisation des rapports entre administration et politique (pour les diplomates en poste à Bruxelles) ? Peut-on continuer de se fier à des négociateurs nationaux si ceux-ci sont susceptibles de privilégier l'intérêt « européen » à l'intérêt « national » ? Cette dimension est sans doute d'autant plus présente que la production scientifique dans ce domaine est sensible et perméable aux préoccupations des acteurs politiques et institutionnels européens. Or, ces derniers ne manquent pas de s'interroger sur ce que peut « faire » l'immersion bruxelloise à leurs représentants. Comme en témoigne par exemple le *turn over* imposé un temps par les partis eurosceptiques à leurs parlementaires pour leur éviter une socialisation bruxelloise susceptible d'amoindrir leurs convictions nationalistes.

Les débats sur la socialisation européenne témoignent ainsi à la fois d'une focalisation sur certains des effets supposés de la socialisation (le soutien à la construction européenne, appréhendé de manière essentiellement binaire), mais aussi des

²⁰ Juncos (A. E.), Pomorska (K.), « Playing the Brussels game ... », art. cit.

²¹ Hauray (B.), *L'Europe du médicament. Politique, expertise, intérêts privés*, Paris, Presses de Science Po, 2006.

²² Zürn (M.), Checkel (J. T.), « Getting Socialized to Build Bridges: Constructivism and Rationalism, Europe and the Nation-State », *International Organization*, vol. 59, n°4, octobre 2005, p. 1045-1079. Voir également sur ce point le chapitre de Jan Beyers dans cet ouvrage.

désaccords et des zones d'ombre qui demeurent sur la plupart des autres dimensions de ce concept. Comme on vient de le voir, celles-ci concernent notamment les mécanismes et ressorts des transformations opérées par la socialisation : ainsi que le note Jan Beyers dans sa contribution à cet ouvrage, la production sur la socialisation européenne, lorsqu'elle se concentre principalement sur l'élucidation de la conformation d'acteurs à des valeurs ou des règles non écrites, se distingue finalement peu d'une réflexion en termes de *soft power*. (comment expliquer des mécanismes de conformation qui ne reposent pas sur l'usage de la contrainte corporelle ou juridique ?) Par ailleurs, des conceptions très différentes de certains aspects du processus de socialisation cohabitent au sein des études européennes. Ainsi des agents socialisants (institution, groupes de pairs, etc.), des moteurs (conviction, imitation, contrainte, ajustement cognitif, etc.), ou encore des cibles de la socialisation : si pour certains auteurs, ce sont les acteurs, individuellement, qui sont les cibles, les sujets de la socialisation, pour d'autres celle-ci n'a de sens et d'existence qu'à l'échelle de collectifs, d'institutions, d'appareils administratifs, voire de sociétés nationales toutes entières.

Quelques tentatives de dépassement de ces couples d'opposition

Très marquée par l'influence des relations internationales, la production scientifique sur l'intégration européenne l'est moins par la sociologie, qu'elle soit nord américaine ou européenne. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la socialisation y fait l'objet d'appréhensions si diverses, ou, pour le dire autrement, de définitions peu stabilisées. C'est sans doute aussi l'une des explications possibles du peu d'intérêt de ces travaux pour l'histoire sociale des individus et ce en quoi elle constitue et prépare une socialisation européenne. Il convient toutefois de nuancer et préciser ce propos en évoquant rapidement trois des pistes de réflexion développées récemment autour de la socialisation européenne et qui feront en partie écho aux travaux présentés dans cet ouvrage.

Une première piste consiste à tenir compte de l'appartenance nationale, parfois l'administration d'origine et la manière dont l'enjeu européen s'y trouve perçu, ou bien encore les modalités de sélection éprouvées dans le cadre national pour accéder à Bruxelles, pour analyser les effets de la socialisation sur les représentants au Conseil²³, les eurodéputés ou bien les fonctionnaires de la Commission²⁴. La prise en considération de ces variables a d'abord été imaginée pour interpréter les attitudes et comportements des acteurs concernés, et prendre une plus juste mesure de ce qui, dans leurs éventuelles transformations, pouvait être attribué spécifiquement à une socialisation européenne. Mais elle a ouvert de nouvelles perspectives pour l'étude de la socialisation européenne. Même si ces variables et notamment la notion de socialisation nationale peuvent paraître trop imprécises encore pour pouvoir être opérationnalisées et pertinentes (voir notamment le chapitre de B. Lahire sur la notion d'*habitus national*), elles permettent, en premier lieu, d'introduire l'idée que la socialisation à l'Europe, notamment comme construction d'un rapport à celle-ci, s'opère avant la « rencontre »

²³ Par exemple : Beyers (J.), Trondal (J.), « How Nation-States 'Hit' Europe. Ambiguity and Representation in the European Union », *West European Politics*, vol. 27, n°5, novembre 2004, p. 919-942 ; Beyers, J. (2005), « Multiple Embeddedness and Socialization in Europe : The Case Of Council Officials », *International Organization*, 59, p. 899-936.

²⁴ Hooghe (L.), « Several Roads ... », art.cit.

proprement dite avec les institutions (ce qui signifie également, on y revient plus loin dans cette introduction, qu'elle n'est évidemment pas le propre des élites administratives, politiques, qui travaillent dans ou en relation avec Bruxelles). En second lieu, elles permettent de substituer à la représentation initiale, et encore couramment mobilisée, d'une socialisation européenne qui remplacerait et annulerait les précédentes, celle, plus proche de la tradition sociologique, d'une socialisation qui s'ajoute aux expériences antérieures de l'acteur social, et prend sens en fonction de ces dernières. Il faut toutefois souligner que l'analyse des modalités d'imbrication de ces socialisations successives est encore à l'état de prospective, et ne mobilise que très peu les outils élaborés par les courants sociologiques qui en ont fait leur programme de recherche.

L'intérêt récent des travaux issus de l'anthropologie et de la sociologie des organisations pour les études européennes a également favorisé un renouvellement des questionnements sur la socialisation. Ils y ont introduit des dispositifs méthodologiques – observation de situations professionnelles²⁵, en immersion et sur le long terme²⁶ – donnant accès à de nouveaux types de données et hypothèses. Appliqués aux fonctionnaires nationaux participant à différentes enceintes nationales et communautaires, elles mettent en lumière la capacité des acteurs à activer des dispositions, afficher des identités différentes en fonction des scènes sur lesquelles ils évoluent. Ces enquêtes soulignent également que les cadres de la socialisation européenne, telle qu'elle s'opère à Bruxelles notamment, dépassent les seuls lieux de travail pour s'étendre à la plupart des domaines de la vie privée : cadres de vie et quartiers communs, école des enfants, lieux de pratiques sportives et culturelles, réseaux de sociabilité. Ce faisant, elles ouvrent sur deux interrogations conjointes : celle d'un possible partage avec d'autres acteurs que les seuls membres des institutions, de représentations et pratiques communes relatives à l'Union européenne (consultants, lobbyistes, journalistes, etc.) ; celle, d'autre part, de ce que ces pratiques et représentations doivent, au-delà d'expériences purement professionnelles, à un capital économique, des parcours scolaires, des pratiques culturelles similaires, en d'autres termes et pour reprendre ceux de D. Georgakakis dans cet ouvrage, la part des dispositions sociales dans ce qui est habituellement perçu comme le produit d'une socialisation institutionnelle.

II Pour une approche sociologique des processus de socialisation

A travers cet ouvrage, nous souhaitons contribuer à cette réflexion engagée de longue date sur la socialisation européenne, mais dans une perspective pour partie renouvelée. Celle-ci consiste à réinscrire l'analyse de la socialisation européenne dans une démarche

²⁵ Rhodes (R.A.W), 't Hart (P. 't), Noordegraaf (M.) (eds), *Observing Government Elites. Up Close and Personal*, Londres, Palgrave Macmillan, 2007 ; Geuijen (K.), Hart (P. 't), Princen (S.), Yesilkagit (K.), *The New Eurocrats: National Civil Servants in EU Policy-making*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008.

²⁶ Abélès (M.), Bellier (I.), McDonald (M.), « Approche anthropologique de la Commission européenne », rapport rédigé pour le compte de la Cellule de prospective de la Commission, Bruxelles, multigraphié, 1993 ; Shore (C.), « European Integration in Anthropological Perspective : Studying the 'Culture' of the EU Civil Service », in Rhodes (R.), 'tHart (P.), Noordegraaf (M.), dir., *Observing Government Elites*, op. cit.

sociologique qui l'envisage, au même titre que d'autres formes de socialisation, comme partie de « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit par la société globale et locale dans laquelle il vit, [et] au cours desquels [il] acquiert des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement²⁷ ».

En adoptant cette perspective, il s'agit, d'une part, de s'émanciper des enjeux à la fois théoriques et normatifs propres aux études européennes et à leur histoire, et plus spécifiquement des cadres d'appréhension qu'ils ont imposés à l'analyse de la socialisation européenne. En d'autres termes, en renonçant à corroborer *in fine* les hypothèses néo-fonctionnalistes ou intergouvernementalistes, ou à mesurer la loyauté des représentants à Bruxelles, il s'agit de substituer à une définition *a priori* et *ad hoc* des produits de la socialisation – et notamment des rôles ou des positions pro-intégration ou plus « nationalistes » – une approche plus globale visant à embrasser l'ensemble des manières de voir, d'agir, et de penser [l'Europe] des acteurs concernés. Une telle approche se situe dans le prolongement des questionnements esquissés par la sociologie historique et politique de l'Union européenne, initiée depuis une dizaine d'année en France, en particulier sur les relations entre socialisation au carrières européennes et carrières de socialisation européennes²⁸, les formations à l'Europe et la socialisation des acteurs²⁹. Il ne s'agit pas ici de revenir sur cette approche³⁰ mais de questionner plus précisément une série de postulats habituellement présents, de manière plus ou moins implicites, dans les travaux sur la socialisation européenne. En particulier, ces produits de la socialisation européenne sont ici considérés comme n'étant ni nécessairement fonctionnels (à la manière de compétences spécifiques et ajustées à des métiers nouveaux parce qu'euro-péens) ni propres à ce système politique et institutionnel. De même, la socialisation européenne ne recouvre pas nécessairement les mêmes contenus en fonction des acteurs concernés : tandis que les élites politiques et institutionnelles peuvent parfaitement déployer des manières de voir et de faire l'Europe très contrastées, rien ne force à considérer d'emblée que ces dernières sont distinctes, voire sans commune mesure avec celles de populations plus éloignées de ces centres de pouvoir.

L'adoption d'une perspective sociologique sur la socialisation européenne vise d'autre part et surtout à profiter des apports d'une discipline, qui en est à l'origine, et en a fait depuis longtemps l'un de ses objets centraux. Parmi ceux-ci, la réflexion méthodologique sur les dispositifs les plus adaptés à l'analyse de la socialisation fournit un éclairage

²⁷ Darmon (M.), *La socialisation*, Paris, Armand Colin, coll.128, 2007, p.6

²⁸ Georgakakis (D.), dir., *Les métiers de l'Europe politique*, Strasbourg, PUS, coll. Sociologie politique européenne, 2002 ; *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, « Sur l'Europe » <http://www.regards-sociologiques.com/wp-content/uploads/2008/08/1-rs-27-28-construction-sociale-de-leurope-et-sociologie-politique-europeenne-introduction.pdf>

²⁹ *Politix*, 1998, n° 43, « Europe en formation(s) » ; Michel (H.), dir., *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne*, Strasbourg, PUS, coll. Sociologie politique européenne, 2005. Une partie des réflexions évoquées dans ce papier a également été initiée dans le cadre d'un séminaire au CERAPS (Université Lille II), entre 2004 et 2006 et d'un atelier sur la socialisation européenne tenu au congrès de l'Association française de science politique à Lyon en septembre 2005, organisés par C. Robert.

³⁰ cf. pour cela la riche synthèse Georgakakis (D.), « La sociologie historique et politique de l'UE : un point de vue d'ensemble et quelques contrepoints », *Politique européenne*, printemps 2008, pp. 53-86 et plus récemment Georgakakis (D.), « The historical and political sociology of the European Union: A uniquely French methodological approach? », *French Politics*, 7, pp. 437-455.

utile, comme l'évoque le chapitre de Bernard Lahire dans cet ouvrage. Elle souligne en particulier la nécessité de penser des protocoles d'enquête qui tiennent compte du caractère pour partie inconscient, et/ou incorporé dans des pratiques, des attitudes des produits de la socialisation, ainsi que de l'importance du temps dans la mesure de ces processus. Elle rappelle également, dans cette perspective, la nécessité de construire les enquêtes autour d'entrées précises telles que les objets de la socialisation, ses effets (ce qui est intériorisé par l'individu socialisé), ses agents et instances, ou encore ses processus (ouvrant sur ce dernier aspect notamment des perspectives peu voire jamais abordées concernant la socialisation européenne, et renvoyant notamment à l'apprentissage par corps)³¹.

Ce faisant, il est possible de mettre en perspective la socialisation européenne avec d'autres processus de socialisation : non seulement parce qu'en mobilisant des concepts et des outils méthodologiques similaires, il devient possible de comparer et de cumuler les résultats, mais aussi parce que cette démarche s'appuie sur une conception de la socialisation comme plurielle et continue. L'individu est alors considéré comme objet permanent d'expériences sociales diverses qui façonnent ses représentations et pratiques : jamais achevée, l'action de la société ne façonne pas non plus des individus vierges, à l'exception notable de la socialisation familiale des toutes premières années de l'enfance. Une telle perspective invite donc à concentrer l'attention sur les modalités d'articulation, en l'individu, de ces expériences sociales diverses, et sur les filtres que constituent les premières empreintes sur les socialisations ultérieures. Réinscrire le « segment » que constitue une carrière dans une institution européenne, dans la trajectoire sociale de l'acteur concerné c'est ainsi se donner les moyens de comprendre comme une « expérience » institutionnelle similaire peut produire des dispositions diverses chez les individus qui y sont exposés, fonction de leurs histoires, familiales, scolaires, militantes, etc., propres. C'est encore identifier des parcours particulièrement propices à l'acquisition de compétences et manières de faire dans ces instances de socialisation, et/ou repérer d'éventuelles « conditions sociales de réussite de la socialisation³² » et s'interroger ainsi en retour sur les conditions sociales d'accès à l'espace politique européen.

La pluralité des modes de faire et de penser l'Europe

Contrairement à une approche unidimensionnelle de la socialisation, qui associe et réduit l'apprentissage des règles propres à l'espace européen à leur acceptation, voire à leur promotion, les différents chapitres de l'ouvrage montrent combien il est important de distinguer l'orientation idéologique des formes de connaissance, théoriques et pratiques, de l'espace européen. On peut ainsi être parfaitement socialisé aux règles du jeu de la négociation européenne et du compromis, avoir une très bonne connaissance des enjeux, tout en se déclarant en opposition à certaines orientations des politiques européennes (comme en témoignent les exemples des syndicalistes analysés par Hélène Michel, ou de certains représentants d'intérêts turcs étudiés par Claire Visier). Inversement, la conviction en matière d'intégration européenne approfondie n'est nullement une clef d'accès au champ du pouvoir européen ni même à ses marges. Si la

³¹ Darmon (M.), *Op cit.* ; mais aussi Bourdieu (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980

fréquentation des lieux de négociation européens peut être de nature à faire évoluer des points de vue, rien ne permet de dire en quel sens s'effectuera cette évolution, ni à quelles conditions cette évolution peut avoir lieu ou pas.

Cette première distinction entre socialisation et adhésion ne va pas toujours de soi, comme l'illustre le cas des représentants d'intérêt turcs à Bruxelles. Il est vrai que leurs activités de défense de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne s'articulent parfaitement bien avec leurs parcours universitaires et professionnels très internationalisés. Grâce à l'europanisation de leur trajectoire et à leur familiarité des rouages institutionnels européens, ils peuvent d'autant mieux effectuer les tâches qui leur sont confiées au sein des organisations d'intérêts turcs. Mais ce n'est pas leur connaissance pratique de l'Union européenne qui les a nécessairement conduits à défendre les intérêts de la Turquie à Bruxelles. Toutes les élites turques au parcours similaires ne se retrouvent pas dans ces groupes d'intérêt au niveau européen, d'autres places sont possibles dans des organisations internationales ou sur le marché diplomatique, et celles qui rejoignent les organisations bruxelloises ne partagent pas forcément les mêmes points de vue sur l'intégration européenne, son élargissement et son fonctionnement.

Aussi faut-il prendre en compte la pluralité des points de vue qui coexistent au sein d'un même groupe d'agents. Au risque de rappeler une évidence, les députés européens ne défendent pas tous la même conception de l'Europe et des politiques européennes, même s'ils appartiennent à la même institution. Leurs organisations politiques nationales, qui tentent de formaliser, sur le projet européen, une ligne politique, structurent pour partie leurs conceptions européennes, tout comme les différentes conceptions des organisations syndicales orientent les appréciations des syndicalistes européens. Néanmoins, ce qu'ils « vivent à Bruxelles » joue un rôle dans la mesure où ces discours d'organisations sont diversement appropriés et actualisés selon les expériences concrètes des syndicalistes ou des députés. Comme le montrent très finement Sébastien Michon et Willy Beauvallet, le cadre contraignant de l'enceinte parlementaire européenne ne produit pas les mêmes effets selon la position que le député occupe (aussi bien au sein de son organisation partisane nationale qu'au sein du Parlement européen), selon la place de ce mandat européen dans sa carrière d'élu, et selon les perspectives de carrière escomptées à l'issue d'un tel mandat. Ces différences renvoient largement aux différences de recrutement social des organisations partisans et syndicales. Il en est de même pour les fonctionnaires européens. Ceux-ci partagent en effet le même statut, ce qui leur confère, comme le rappelle Didier Georgakakis, un rapport au temps et à la construction européenne particulier. Mais ils n'en occupent pas pour autant les mêmes positions au sein de l'espace administratif européen, celles-ci étant fonction de la longueur, la pente et l'aspérité du chemin social qu'il leur a fallu parcourir pour y accéder.

Aussi, plus que des différences nationales, qui sont actives et activées dans ces manières de parler de l'Europe et d'agir en Europe, il s'agit de mettre en évidence des différences sociales qui, tout en renvoyant à des histoires nationales plus ou moins unifiées³³, ne sauraient gommer l'hétérogénéité des parcours, des positions et des expériences individuelles et collectives de l'Europe. Il y a certes des différences nationales dans les conceptions à l'égard de l'intégration européenne qui renvoient pour une large part à

³³ Mink (G.) et Neumayer (L.), dir., *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La découverte, 2007.

l'histoire complexe des Etats et de leurs populations envers la construction européenne³⁴. Mais, au sein même de ces Etats, des antagonismes demeurent, selon l'âge et la génération d'appartenance, selon la position sociale et professionnelle et selon des expériences individuelles et familiales de l'Europe tantôt appréhendée comme espace professionnel, touristique et culturel élargi, tantôt comme autorité régulatrice contraignante ou au contraire comme organisatrice des dérégulations nationales³⁵. Et c'est tout l'enjeu des travaux sur la socialisation que de parvenir à prendre en compte les différentes conceptions de l'Europe, parfois concurrentes et contradictoires, qui coexistent non seulement au sein de groupes sociaux et professionnels apparemment homogènes mais aussi au sein d'un même individu, pris simultanément ou successivement, dans différents espaces³⁶ sociaux, professionnels, familiaux, géographiques.

Toutefois, cette coexistence de définitions contrastées de l'Europe ne conduit pas nécessairement à ce que les travaux focalisés sur le jeu des négociations interétatiques³⁷ nomment « conflits d'allégeance »³⁸. Dans la mesure où ces conceptions de l'Europe correspondent à des espaces sociaux différents, voire disjoints, elles peuvent d'autant mieux cohabiter qu'elles ne renvoient alors pas aux mêmes espaces de production et de réception. Il n'y a ainsi pas plus de conflits d'allégeance qu'il n'y a de conflits d'appartenance à une pluralité d'espaces. On peut être « Européen » et patriote³⁹, fonctionnaire et politique, contre la dérégulation et membre actif de comités chargés de sa mise en place. Et dans le cas des groupes d'experts qu'étudie Cécile Robert, c'est cette articulation entre des multi-appartenances à des espaces distincts qui semble faire la valeur des experts, pris individuellement, comme le raconte Jean-Michel Eymeri-Douzans dans son « essai d'autoanalyse », mais aussi considérés collectivement. Les experts savent d'autant mieux se conformer aux attentes de la Commission européenne et du travail en son sein qu'ils sont capables de ne pas être des représentants du monde académique ou des porte-parole d'un secteur particulier, alors même que c'est cette qualité et ce titre qui leur vaut de siéger dans ces groupes. Cette capacité dépend à la fois de leurs dispositions, recherchées et valorisées lors de leur recrutement comme expert, et de leur familiarité avec cette exigence de mesure et de raison. Dans leur cas, leur socialisation réussie à l'Europe relève de ces savoir-faire et savoir-être que tous ont déjà acquis et qui contribue à l'homogénéité sociologique du groupe, au-delà de sa diversité affichée.

³⁴ Diez Medrano (J.), *Framing Europe*, Princeton University Press, 2003

³⁵ Sur ce point, voir les résultats de l'enquête CONCORDE : Gaxie (D.), Hubé (N.), de Lassalle (M.), Rowell (Jay), *L'Europe des Européens. Enquête comparée sur les perceptions de l'Europe*, Paris, Economica, 2010.

³⁶ cf. Lahire (B.), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998

³⁷ Pour une recension récente, cf. Quaglia (L.), De Francesco (F.) et Radaelli (C.M.), « Committee Governance and Socialization in the European Union », *Journal of European Public Policy*, 15, 1, janvier 2008.

³⁸ Pour une critique circonstanciée de ces approches, cf. Buchet de Neuilly (Y.), « Devenir diplomate multilatéral. Le sens pratique des calculs appropriés », *Cultures & Conflits*, 75, automne 2009.

³⁹ Comme le montrent Duchesne (S.) et Frogner (A-P.), « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification de l'Europe », *Revue française de science politique*, 52 (4), p.355 - 373.

On comprend alors que l'analyse des processus de socialisation ne puisse pas faire l'économie d'une analyse des trajectoires sociales et professionnelles antérieures conduisant à cet espace européen et, surtout, d'une analyse des modes plus ou moins informels de recrutement à des carrières dites européennes. Dans le cas des experts, outre des dispositions sociales et politiques, ce sont l'accumulation d'expériences institutionnelles antérieures, le réseau d'interconnaissance et la rencontre d'affinités électives qui jouent. Dans le cas des fonctionnaires européens, le processus apparaît beaucoup plus formel, en raison de l'accès au corps par concours, ce qui n'empêche pas, comme le montre Carolyn Ban, une forme de sélection des candidats beaucoup plus subjective et inconsciente liée aux attentes des jurys de concours que savent anticiper les candidats ayant déjà l'expérience concrète du travail au sein de la Commission européenne. Le concours joue ainsi un rôle de test en socialisation européenne en même temps qu'il constitue en lui-même un processus de socialisation tout au long des différentes épreuves que les candidats ont à affronter. En se centrant sur les modalités de sélection et de recrutement des différents membres de groupes professionnels et sociaux agissant en Europe, il est alors possible de rendre compte des conditions de possibilité d'un certain « passage à l'Europe », aussi bien pour des journalistes se retrouvant correspondants à Bruxelles (cf. chapitre d'Olivier Baisnée) que pour des syndicalistes se spécialisant dans l'action syndicale au niveau communautaire et tentant d'organiser une forme d'eurosyndicalisme (cf. chapitre d'Hélène Michel). S'il n'y a pas toujours un processus de production d'une élite sociale, telle que l'analyse Didier Georgakakis pour le cas des fonctionnaires européens, il y a néanmoins un déplacement social à prendre en compte dans l'analyse que les travaux centrés sur le seul « moment bruxellois » et occultant tout ce qui relève de « l'avant » peinent à intégrer à l'analyse de la socialisation. Comme le souligne très justement Andy Smith dans sa relecture de Ernst Haas, la socialisation ne doit pas être confondue avec la sociabilité⁴⁰ même si elle participe, entre autres, au processus de transformation des manières de faire, de penser et de dire l'Europe.

La variété des lieux et des modalités de socialisation

A part quelques travaux de politiques publiques, soucieux d'articuler les différents niveaux d'intervention dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques⁴¹, les « *European studies* » restent pour l'essentiel eurocentrées. Les travaux sur la socialisation européenne n'échappent pas à ce travers et tendent à se focaliser sur les institutions communautaires et sur le quartier européen bruxellois. Or, dans la mesure où la plupart des agents de cet espace européen provient d'espaces nationaux, le processus de socialisation déborde largement de cette seule scène bruxelloise. A l'instar d'autres travaux qui ont décentré la focale d'analyse de l'intégration européenne vers des espaces locaux⁴², une des ambitions de cet ouvrage collectif est de montrer que ce

⁴⁰ Smith (A.), *Le gouvernement de l'Union européenne*, Paris, LGDJ, 2002.

⁴¹ Par exemple, Kassim (H.) et alii, dir., *The national co-ordination of EU policy : the domestic level (T1) ; the European level (T2)*, Oxford, Oxford University Press, 2001 ou l'ouvrage d'Andy Smith tiré de sa thèse : *L'Europe politique au miroir du local*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁴² Baisnée (O.), Pasquier (R.), dir., *L'Europe telle qu'elle se fait : européanisation et sociétés politiques nationales*, Paris, CNRS éditions 2007 ; Pasquier (R.), Weisbein (J.), « l'Europe au quotidien », in Cohen (A.), Lacroix (B.), Riutort (Ph.), dir., *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, 2009, pp.651-664.

processus de socialisation se déploie aussi dans d'autres lieux et, par conséquent, selon d'autres modalités.

Il est vrai que Bruxelles est un lieu important de socialisation à l'Europe, en raison principalement de la concentration d'institutions qui s'y trouvent et qui y attirent des agents destinés à travailler aussi bien en leur sein qu'en relation avec elles. A cet égard, le quartier européen constitue un véritable milieu, au sens écologique du terme, que tout nouvel arrivant se doit d'appriivoiser pour pouvoir y travailler et s'y mouvoir au mieux. Pour les correspondants de presse fraîchement débarqués à Bruxelles qu'étudie Olivier Baisnée, ce milieu est principalement appréhendé à travers les impératifs journalistiques, et notamment la nécessité de rendre compte de l'activité des institutions européennes. Aussi, la socialisation à l'Europe s'effectue à travers une socialisation professionnelle grâce à la fréquentation des lieux spécifiques de la profession (salles de presse de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement) et à la transmission aux novices des ficelles du métier par les plus anciens du corps de presse. Pour cette profession, la socialisation européenne est d'abord une question de changement de point de vue et l'immersion dans le milieu bruxellois vécue comme une manière de mettre à distance les points de vue nationaux sur l'information européenne et de s'approprier au plus vite un point de vue européen. Ce mode de socialisation à l'Europe n'est pas spécifique à ce groupe professionnel et concerne aussi les fonctionnaires, les représentants d'intérêts, les cadres d'entreprises qui travaillent en lien avec les institutions européennes. Outre l'apprentissage de repères et de manières de faire du nouveau milieu, ce qui se joue dans cette sociabilité européenne, c'est la prise de conscience d'une forme d'être ensemble, au-delà de la diversité des provenances et des destinées hétérogènes. Distincts des Bruxellois ordinaires et, au-delà, des citoyens ordinaires, unis par un intérêt, subi ou revendiqué pour les affaires européennes, ils constituent sinon une « classe sociale », pour reprendre l'analyse de Cris Shore, du moins un groupe qui représente et incarne le milieu communautaire. Là encore, il y a des distinctions à faire entre les différentes fractions de ce « milieu ». Mais le sentiment commun « d'en être » est tout à la fois un objectif et un vecteur de socialisation. On comprend alors que pour beaucoup, soucieux de faire partie de ce milieu, il faille s'efforcer d'adopter les manières de faire de ceux qui incarnent, à leurs yeux, le milieu communautaire et sur qui ils règlent leurs comportements. A ce titre, la socialisation au milieu communautaire est aussi une « socialisation par corps », pour reprendre l'analyse de Marcel Mauss⁴³, visible dans les tenues vestimentaires et le port du « badge » délivré par les institutions européenne mais surtout dans les manières de se tenir et de parler en réunion fortement contraintes par les techniques de communication (micro, casques) et de traductions simultanée (temps de décalage, niveau de langue...) que décrit Hélène Michel.

Mais l'Europe, comme ensemble de règles de comportements, s'apprend aussi ailleurs qu'à Bruxelles, et en premier lieu là où les décisions européennes sont mises en œuvres, non sans hésitations, tâtonnements et négociations. Les fonctionnaires néerlandais qu'étudient Karin Geuijien et Paul t'Hart sont à cet égard tout à fait intéressants : sans ligne directrice clairement définie, ils « bricolent » s'efforçant de faire ce qu'ils pensent devoir faire, compte tenu des interprétations qu'ils peuvent avoir des politiques

⁴³ Mauss (M.), « Les techniques du corps », in Mauss (M.), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1993 [1924], p. 356-388.

européennes. Ces interprétations dépendent beaucoup de leur connaissance des dispositifs, de leur position dans le processus de mise en œuvre ainsi que de leur appréhension de la construction européenne en matière de coopération policière. Ils semblent livrés à eux-mêmes mais, dans le même temps, fortement insérés dans des réseaux internationaux. Aussi, s'ils ne peuvent s'appuyer sur leur hiérarchie nationale pour les guider dans leur travail quotidien, doivent-ils compter avec les pratiques de leurs homologues étrangers. En matière de coopération policière, comme dans d'autres matières de politiques européennes, si les expériences administratives antérieures des fonctionnaires jouent, entre également en ligne de compte leur capacité à s'autonomiser par rapport à une autorité hiérarchique et à y substituer d'autres lignes de conduite, plus ou moins stables, plus ou moins explicitées. Le processus relève alors davantage de l'invention que de l'apprentissage, il s'agit, plutôt que de se voir transmettre des connaissances et des pratiques, de s'adapter à partir de ce que l'on sait et peut faire. L'exemple de la mise en œuvre en Wallonie de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) qu'étudie Bernard Conter le montre très bien : certes, il y a introduction de nouvelles normes d'action mais qui sont retraduites en des termes que le personnel en charge de la SEE connaît et à partir desquels il peut agir. Si la SEE constitue un vecteur de socialisation à l'Europe en imposant certaines transformations des pratiques nationales, voire régionales, restent que ce n'est qu'en restituant les conditions de son appropriation que l'on peut saisir l'ampleur du changement. A cet égard, l'« européanisation » d'une politique publique renvoie moins à un processus d'apprentissage et de transposition d'un modèle imposé par Bruxelles qu'à la mise en œuvre de pratiques en partie « déjà là » car intériorisées.

Dans tous les cas, les Etats et les relations entretenues avec eux, jouent un rôle structurant pour tous ces fonctionnaires en prise avec les affaires européennes. Qu'il s'agisse des fonctionnaires nationaux détachés (experts nationaux détachés ou END), des fonctionnaires européens recrutés après une expérience dans une administration nationale, ou des fonctionnaires en charge dans les territoires nationaux des politiques européennes, leur socialisation à l'Europe n'est pas indépendante de leur Etat, ce que montrent bien Asa Casula Vifell et Goran Sundström à partir du cas suédois. Selon la manière dont l'Etat accompagne ces fonctionnaires, leur adaptation à l'administration européenne et à la vie bruxelloise se fait plus ou moins bien. Alors que l'on pourrait penser que pour être « bien » inséré dans le milieu communautaire bruxellois, il faille renoncer à toute référence nationale, il s'avère au contraire que cette référence nationale constitue une condition favorable à une forme d'acculturation à l'administration européenne. Car si l'Europe existe au sein des différents Etats, elle existe aussi par les différents Etats qui sont présents à Bruxelles à travers leurs agents. Difficile alors de faire la part des choses entre ce qui relève du national et ce qui relève de l'Europe, tant ces deux dimensions se trouvent mêlées au sein des individus⁴⁴.

On comprend alors que la socialisation à l'Europe puisse prendre des formes diverses et que le cadre bruxellois, bien que privilégié, ne soit pas le seul cadre des apprentissages et des adaptations à un nouvel espace de jeu. D'ailleurs, en décentrant le regard depuis la scène bruxelloise, on se rend compte que l'Europe n'est pas seulement l'Europe des

⁴⁴ Beyers (J.), « Multiple Embeddedness and Socialization in Europe: The Case of Council Officials », *International Organization*, vol. 59, n°4, octobre 2005, p. 899-936 ; Christiansen (T.), « Tensions of European governance: politicized bureaucracy and multiple accountability in the European Commission », *Journal of European Public Policy*, vol. 4, n°1, mars 1997, p. 73-90.

institutions communautaires, mais aussi un espace de rencontre et d'échanges internationaux. Dès lors, on comprend pourquoi des expériences de l'international peuvent être valorisées, aussi bien dans les concours de la fonction publique européenne (cf. Carolyn Ban) que dans les modes de sélection des experts et autres auxiliaires de la Commission (cf. Cécile Robert), des représentants d'intérêt⁴⁵ ou des syndicalistes en charge des questions européennes⁴⁶. Pour ces derniers, une des dimensions importantes de leur formation à l'Europe qu'étudie Hélène Michel est bien la constitution de réseaux internationaux et la transmission de savoirs liés à ces interactions internationales. Ce que les formateurs appellent « l'interculturel » peut certes s'apprendre à Bruxelles, mais aussi – voire surtout – dans différents lieux de l'Union européenne où se rencontrent et se réunissent ces syndicalistes dédiés aux affaires extra-nationales. Et c'est bien l'enjeu de ces formations syndicales que d'arriver à compenser le manque de ressources internationales que, de leur côté, les élites de la mondialisation ont acquises de manière beaucoup plus formelles⁴⁷.

Ce qu'« être Européen » veut dire

Compte tenu de la diversité des processus et des lieux de socialisation, le processus de socialisation dit européenne se complexifie et se précise à la fois. La socialisation européenne reste le produit d'une multitude de processus à différentes échelles qu'il est difficile d'isoler les uns des autres. A cet égard, les analyses en termes de multi-niveaux, qui cherchent précisément à articuler des éléments nationaux à des éléments européens et locaux, échouent à rendre compte de cet enchevêtrement des niveaux et, plus largement, de l'encastrement multiple (*embededness*) des individus. En revanche, en adoptant une perspective sociologique qui met au centre de son analyse cet encastrement des individus dans un social à l'épaisseur tout à la fois européenne, nationale et locale, il est possible de rendre compte de la socialisation à l'Europe comme d'un ensemble de processus qui puisent dans cette épaisseur sociologique, historique et pratique.

Reste toutefois une interrogation quant à la spécificité du processus de socialisation européenne par rapport à des processus de socialisation dits internationaux. Concernant l'apprentissage de l'interaction internationale, l'acquisition de « capital international » ou encore de la sociabilité d'expatriés, il est vrai que les deux processus ne se distinguent guère. On a affaire à une socialisation élitaine⁴⁸. Mais dans la socialisation européenne, la présence des institutions européennes joue un rôle

⁴⁵ Courty (G.), et Michel (H.), « L'espace du lobbying européen. Morphologie et logiques de recrutement des représentants d'intérêt », communication au colloque MISHA *Les professionnels de l'Europe*, Strasbourg, novembre 2008, à paraître dans Georgakakis (D.), dir., *Mapping Eurocracy*, Palgrave Macmillan.

⁴⁶ Wagner (A-C.), « Syndicalistes européens. Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (155), 2004, p.13-33; Wagner (A-C.), *Vers une Europe syndicale*, Bellecombes-en-Bauges, Le Croquant, 2005.

⁴⁷ Cf. Wagner (A-C.), « La fabrique de syndicalistes 'européens' : une enquête sur les formations européennes de la CES », *Politique européenne*, n°27, hiver 2009, pp.105-128.

⁴⁸ Cf. Wagner (A-C.), *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La découverte, 2007

structurant pour au moins deux raisons. La première est que c'est au sein de ces institutions ou autour d'elles que les rencontres se font. Même à distance et à travers de multiples médiations, elles sont présentes et à ce titre, orientent les pratiques. La seconde raison renvoie aux relations qu'entretiennent avec les institutions européennes les différents agents pris dans les affaires européennes. Ce sont ces relations qui déterminent non seulement leur droit d'accès à cet espace européen mais aussi leur position en son sein. L'enjeu de la socialisation à l'Europe n'est alors pas seulement la compréhension de nouvelles règles du jeu mais bien la mise en conformité de pratiques avec les normes de comportement émanant des institutions européennes⁴⁹.

Ainsi, l'analyse des processus de socialisation à l'Europe renforce l'hypothèse selon laquelle l'espace européen est un espace clos et relativement autonome des espaces nationaux⁵⁰ tout en en étant l'émanation. La difficulté n'est alors pas tant de comprendre comment des individus socialisés dans des cadres nationaux peuvent se conformer à un nouvel espace européen que de pouvoir rendre compte de la coexistence, socialement différenciée, au sein d'un même individu de ces différents cadres.

⁴⁹ Sur ce dernier aspect, les analyses de Norbert Elias sur le rôle de « l'étiquette » dans le fonctionnement de la société de cour peuvent se révéler stimulantes. Elias (N.), *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

⁵⁰ Pour une synthèse de cette approche, cf. Devin (G.) et Courty (G.), *La construction européenne*, Paris, Repère, La découverte, 2006.